

SEANCE du VENDREDI 17 JUIN 2011

Nombre de membres : L'an deux mil onze, le dix sept juin à 18 heures, le Conseil Municipal de
Afférents au Conseil : 15 LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
En Exercice : 15 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.
Présents : 1 Jean GALLIEN.

Présents : MM. BERNARD Jacques, Gérard BOUVIER, GUILLAUD Hervé, ORCEL Patrice, GENTIL Fabrice, Mmes MILLET Carole, CHAMBAZ Valérie, RAVIER Odile, Carole SAINTHON.

Excusés : MM. Christian BONNET GONNET, Jean Pierre GAILHAC, Fabien CHATELAT, Mmes PEUTIN Nathalie, ARNAUD Thérèse

Approbation du Compte Rendu

Le compte rendu de la réunion du 23 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 31/11 – ELECTIONS SENATORIALES : désignation des délégués et suppléants

En application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, le Conseil Municipal s'est réuni pour procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

M. GALLIEN Jean, Maire a ouvert la séance. Mme Carole MILLET a été désignée en qualité de secrétaire. Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121.17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM BOUVIER Gérard, RAVIER Odile, ORCEL Patrice, CHAMBAZ Valérie.

Il a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat au scrutin secret et à la majorité absolue.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 18h 15. Il a donné les résultats ci-après :

DELEGUES TITULAIRES :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	10
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

M. GALLIEN Jean	10
Mme RAVIER Odile	10
Mme MILLET Carole	10

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamé délégués :

M. GALLIEN Jean né le 3/12/1945 à la Chapelle de la Tour qui a déclaré accepter le mandat
Mme RAVIER Odile née le 15/10/1948 à St Etienne (Loire) qui a déclaré accepter le mandat
Mme MILLET Carole née le 25/04/1968 à Grenoble (isère) qui a déclaré accepter le mandat

DELEGUES SUPPLEANTS

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme PEUTIN Nathalie 10
M. CHATELAT Fabien 10
Mme CHAMBAZ Valérie 10

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamé délégués :

M. CHATELAT Fabien né le 6/11/1973 à Vaulx en Velin (rhône) qui a déclaré accepter le mandat

Mme PEUTIN Nathalie née le 29/03/1962 à Lyon 2ème qui a déclaré accepter le mandat

Mme CHAMBAZ Valérie née le 6/02/1974 qui a déclaré accepter le mandat

➤ Levée de séance à 18 h 20

Jean GALLIEN, Maire

Jacques BERNARD,

Hervé GUILLAUD,

Odile RAVIER,

Gérard BOUVIER,

Patrice ORCEL,

Jean Pierre GAILHAC,

Fabrice GENTIL,

Carole MILLET,

Valérie CHAMBAZ,

Carole SAINTHON,